

M. l'Orateur: La motion est-elle rayée?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LES CENTRES D'EXPANSION DANS LES
RÉGIONS PEU DÉVELOPPÉES

Motion n° 222—M. Broadbent:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études, rapports, etc., entrepris par le ministère de l'Expansion économique régionale sur les centres de croissance dans les régions peu développées du Canada.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette motion est la même que celle donnée à la motion antérieure.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): La mienne également, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion aussi est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LA LIQUIDATION DES ATELIERS DE
RÉPARATIONS DE WINNIPEG

Motion n° 227—M. Orlikow:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie du contrat ou de l'accord intervenu entre Air Canada et la société *Northwest Industries* au sujet de la liquidation des ateliers de réparations d'Air Canada à Winnipeg, y compris le contrat où figurent le prix d'achat, l'entente quant à l'embauchage futur des employés actuels d'Air Canada, etc.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la direction d'Air Canada me fait savoir que les accords et les contrats qu'elle a conclus avec la CAE Aircraft Limited sont considérés comme documents de propriétaires entre deux sociétés commerciales et qu'on ne saurait donc les communiquer.

En réponse à la motion, je déposerais volontiers une courte nomenclature fournie par Air Canada, renfermant un résumé des dispositions relatives aux employés permanents et temporaires et d'autres renseignements pertinents, si le député de Winnipeg-Nord le désire.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je l'accepterais pour le moment mais j'annonce que je présenterai une motion analogue au début de la session prochaine.

M. l'Orateur: Compte tenu des conditions et des réserves formulées par le ministre, est-il entendu que la motion n° 227 est censée avoir été adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'ÉLEVAGE DE LA TRUITE ARC-EN-CIEL

Motion n° 228—M. Orlikow:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de rentabilité concernant la production et l'élevage de la truite arc-en-ciel dont parlait le ministre des Pêches et des Forêts dans le communiqué de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada en date du 23 juin.

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, dans les notes préparées pour le ministre des Pêches et des Forêts lorsqu'il a annoncé la construction du nouvel Institut de recherches en eau douce à Winnipeg le 23 juin 1969, on parlait d'autres méthodes possibles d'élevage commercial de la truite qui justifient des expériences. Jusqu'ici, on n'a terminé aucune analyse des avantages financiers de ces autres pêcheries. Comme nous ne disposons d'aucun rapport ou étude définitive sur ces autres méthodes possibles d'élevage commercial de la truite, le député voudra peut-être retirer sa motion.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(La motion est retirée.)

LA REVUE DE L'ACCORD CANADO-AMÉ-
RICAIN SUR L'AUTOMOBILE

Motion n° 230—M. Broadbent:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de la revue de l'Accord canado-américain sur l'automobile, faite à la fin de 1968 et à laquelle réfère le ministre de l'Industrie et du Commerce dans sa déclaration au comité permanent des comptes publics, le 17 juin 1969.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on me dit qu'un seul rapport a été préparé, sous forme de communiqué de presse, à la suite de la revue mentionnée dans la présente motion. Ce rapport, dans lequel on résumait les résultats de l'étude, a été déposé le 16 septembre 1968. Le député pourra se reporter aux pages 39 et 40 des débats de la Chambre des communes. Vu les circonstances, je me demande si le député consentirait à retirer sa motion.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): D'accord, monsieur l'Orateur.

(La motion est retirée.)

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA
«HANNA MINING COMPANY»

Motion n° 231—M. Orlikow:

Qu'une humble adresse soit présenté à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre